



# Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis

191, rue Doucet, Mont-Joli, G5H 1R8

418 775-4335 ✻ 1-877-629-2520 ✻ Télécopie 418 775-9037

Messengerie: mitis@globetrotter.net ✻ Site Web: serm.ca



Syndicat de l'enseignement  
de la région de la Mitis



## À retourner aux bureaux du SERM par télécopieur (418-775-9037) ou par courriel (serm6@globetrotter.net)

### Comité de la convention ou issus d'entente avec les commissions (membres nommés par le CA – durée 1 an)

Comités paritaires en EHDAA (2 postes)	CS des Phares <input type="checkbox"/>	CS des Monts-et-Marées <input type="checkbox"/>
Comités de perfectionnement (3 postes + 1 subst.)	CS des Phares <input type="checkbox"/>	CS des Monts-et-Marées <input type="checkbox"/>
Comités de l'insertion professionnelle (3 postes)	CS des Phares <input type="checkbox"/>	CS des Monts-et-Marées <input type="checkbox"/>
Comités du calendrier scolaire (3 postes-jeunes; 2 postes-FP+FGA)	<u>CS des Phares</u> Jeunes <input type="checkbox"/> FP et FGA <input type="checkbox"/>	<u>CS des Monts-et-Marées</u> Jeunes <input type="checkbox"/> FP et FGA <input type="checkbox"/>

Comité EHDAA de la LIP	CS des Phares <input type="checkbox"/> (2 postes)	CS des Monts-et-Marées <input type="checkbox"/> (1 poste)
------------------------	--	--

### Comités statutaires (membres nommés par le CD – durée 3 ans)

Finances et fonds d'entraide syndicale <input type="checkbox"/> (5 postes + secrétaire-trésorier)	Élection <input type="checkbox"/> (6 postes + 3 subst.)	Statuts <input type="checkbox"/> (6 postes)
--	--	--

### Comités non statutaires (membres nommés par le CA – durée 3 ans) 8 postes à combler pour chacun des comités

EVB <input type="checkbox"/>	Enseignement préscolaire (non fonctionnel) <input type="checkbox"/>
Jeunes et membres à statut précaire <input type="checkbox"/>	Enseignement professionnel (non fonctionnel) <input type="checkbox"/>
Spécialistes du primaire <input type="checkbox"/>	Éducation aux adultes (non fonctionnel) <input type="checkbox"/>
Condition des femmes (non fonctionnel) <input type="checkbox"/>	

Nom et prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

École ou centre : Cliquez ici pour taper du texte.

Secteur : Mitis  Neigette  Vallée  Matane

Ordre d'enseignement : Préscolaire  Primaire  Secondaire  FP  FGA

Signature : \_\_\_\_\_

# Les comités du SERM : un endroit pour agir !

Les comités fournissent aux membres l'occasion de s'engager dans l'évolution des dossiers qui les préoccupent et de formuler des recommandations incitant à l'action. Des comités actifs et dynamiques sont nécessaires pour que la vie syndicale tienne compte des problématiques qui préoccupent les membres.

Après chaque congrès, le SERM doit procéder à la nomination des membres des comités. Ces derniers bénéficient d'un budget et sont soutenus par un membre du conseil d'administration et un conseiller syndical. Ils sont essentiels pour travailler au progrès de la profession, soutenir des recommandations aux instances du SERM et permettre au syndicat de refléter les préoccupations de tous ses membres.

## COMITÉS DE LA CONVENTION ou ISSUS D'ENTENTE AVEC LES COMMISSIONS

(membres nommés par le C.A. - durée du mandat 1 an)

Les comités de perfectionnement: Ces comités paritaires gèrent les budgets de perfectionnement (plans I et II) selon les modalités prévues au chapitre 7 de l'entente locale.

Les comités paritaires en EHDA (article 8-9.04 de la convention): Ils donnent leur avis sur l'élaboration de la politique des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, font des recommandations quant à sa mise en oeuvre et recommandent des modalités d'intégration et de services d'appui.

Les comités du calendrier scolaire: Ces comités négocient avec les commissions scolaires les calendriers scolaires annuels.

Les comités EHDA de la Loi sur l'instruction publique: Ces comités paritaires donnent leur avis à la commission sur les normes d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Siègent aussi à ce comité des représentantes et représentants des parents, des autres catégories de personnel et du personnel cadre de la CS.

Les comités de l'insertion professionnelle: Comme l'indique, ces comités s'activent à mettre en place des moyens pour faciliter l'insertion professionnelle des nouvelles et nouveaux venus dans l'enseignement.

## COMITÉS STATUTAIRES (membres nommés par le C.D. - durée du mandat 3 ans)

Le comité d'élection : Il voit à l'application des procédures d'élection au conseil d'administration et au comité exécutif de la section Alphabétisation. Ses fonctions lui sont assignées par les statuts et règlements.

Le comité des finances et du fonds d'entraide (membres élus au 1<sup>er</sup> C.D. de l'année) : Il examine le projet de budget à soumettre au conseil des déléguées et délégués, l'administration du budget et le rapport annuel et il gère le fonds d'entraide syndicale. Il peut faire toute suggestion susceptible d'améliorer l'administration du syndicat. Le secrétaire-trésorier est membre d'office de ce comité.

Le comité des statuts : Il étudie toute proposition d'amendement aux statuts et règlements. Il peut faire des recommandations au congrès et fournit les interprétations sur les statuts.

## COMITES NON STATUTAIRES (membres nommés par le C.A. - durée du mandat 3 ans)

Ils pilotent divers dossiers dans le but d'assurer un suivi aux décisions votées par le Congrès, d'informer les membres et de faire des recommandations aux instances du SERM. Un minimum de 4 membres est requis pour que ces comités soient fonctionnels et ils peuvent compter jusqu'à 8 membres. En voici la liste : condition des femmes; enseignement préscolaire; enseignement professionnel; environnement; jeunes et membres à statut précaire; éducation aux adultes et spécialistes du primaire.

Pour faire partie de l'un ou l'autre des comités, vous devez remplir et retourner au SERM le formulaire, en y indiquant le comité de votre choix.